

RECTORAT

Division des
Personnels
Enseignants

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
VU le décret n° 80.627 du 4 août 1980 modifié portant statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive,
VU le décret n° 60.403 du 22 avril 1960 modifié portant statut particulier des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive,
VU le décret n° 82.451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions paritaires,
VU le décret n° 84.914 du 10 octobre 1984 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministère de l'éducation nationale,
VU l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat,
VU le procès-verbal du dépouillement du scrutin du 6 décembre 2018,
VU le procès-verbal de la répartition des sièges du 7 décembre 2018,
Considérant les changements d'affectations à la rentrée 2020,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des professeurs d'éducation physique et sportive et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive est composée comme suit :

**REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION
(9 titulaires - 9 suppléants)**

TITULAIRES

M. Daniel AUVERLOT	Recteur de l'académie de Créteil
Mme Sylvie THIRARD	Secrétaire générale de l'académie de Créteil
Mme Carole LAUGIER	Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Relations et des Ressources Humaines de l'académie de Créteil
Mme Rachel HENRY	Adjointe à la Directrice des Relations et des Ressources Humaines
Mme Fatima FILIPPIN	Cheffe de la division des personnels enseignants
Mme Valérie MATOULET	Cheffe de service de la DPE 6
M. Jean-Marc SERFATY	Inspecteur pédagogique régional d'éducation physique et sportive
M. Pascal GADUEL	Inspecteur pédagogique régional d'éducation physique et sportive
M. Frédéric GAUTHIER	Principal du collège Romain Rolland 94 - IVRY SUR SEINE

SUPPLÉANTS

Mme Gina FONTAINE	Secrétaire Générale Adjointe, en charge du pilotage budgétaire et financier
Mme Isabelle GARNIER-DUVAL	Adjointe à la cheffe de la division des personnels enseignants
M. Vincent ALBAUD	Adjoint à la cheffe de la division des personnels enseignants
Mme Magdalena MITER	Cheffe de service de la DPE 4
Mme Sylvie TROUSSET	Cheffe de service de la DPE 10
M. Bruno REIBEL	Inspecteur pédagogique régional d'éducation physique et sportive
Mme Hélène RAMON	Principale du collège Edouard Herriot 93 - LIVRY GARGAN
Mme Sophie DUPOISOT	Proviseure du lycée Marcelin Berthelot 93 - PANTIN
M. Philippe DESLANDRES	Proviseur du lycée François Couperin 77 FONTAINEBLEAU

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL (9 titulaires - 9 suppléants)

TITULAIRES

Classe exceptionnelle et hors classe

Au titre du SNEP-FSU

M. Alain PATURE	Collège Georges Politzer 93 - LA COURNEUVE
Mme Laurence GADUEL	Collège La Maillière 77 - LOGNES
M. Philippe BOZON	Collège C. Guyard 94 - CRETEIL

Classe normale

Au titre du SNEP-FSU

Mme Marilou PERMINGEAT	Collège Camille Corot 77 - CHELLES
M. Damien GUILLEN	Lycée Gérard de Nerval 77 - NOISIEL
Mme Chloé GLEYSE	Collège Clos Saint Vincent 93 - NOISY LE GRAND
Mme Charlotte MEYNARD	Collège Clos Saint Vincent 93 - NOISY LE GRAND
M. Pierre LAPERCHE	Collège Léon Blum 94 - ALFORTVILLE

Au titre de SE-UNSA

M. Antoine FONTENEAU

Collège Les Prunais
94 - VILLIERS SUR MARNE

SUPPLEANTS

Classe exceptionnelle et hors classe

Au titre du SNEP- FSU

Mme Annick MOUSTARD

Collège La Guinette
94 - VILLECRESNES

Mme Valérie SOLVES

Lycée Louis Lumière
77 - CHELLES

...

...

Classe normale

Au titre du SNEP- FSU

M. Antonin LE CALVE

Collège Léon Blum
94 - ALFORTVILLE

M. Hugo PONTAIS

Lycée Marcelin Berthelot
93 - PANTIN

M. Jonathan ALVES

Collège Marcelin Berthelot
93 - MONTREUIL

M. Rémi L'HOSPITAL

Collège de l'Europe
77 - CHELLES

...

...

Au titre de SE-UNSA

Mme Sonia VIDAL

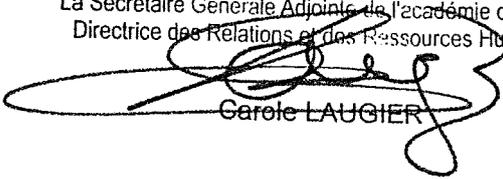
Lycée Jacques Amyot
77 - MELUN

ARTICLE 2 : Ces dispositions prennent effet à compter du 15 mars 2021. L'arrêté de composition du 3 février 2020 est abrogé à la même date.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de CRETEIL est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 10 mars 2021

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de Créteil
Directrice des Relations et des Ressources Humaines


Carole LAUGIER